

*Affaires urbaines—Prévisions*

tude entrepris à la demande du gouvernement devraient être soit divulgués soit gardés secrets.

● (1710)

Je m'inquiète des propos des porte-parole du gouvernement qui, par le passé, ont laissé entendre qu'il était dangereux de donner trop de renseignements aux députés parce qu'ils s'en serviraient à mauvais escient. Cette attitude constitue un jugement bien pessimiste et inutile de la nature humaine. Peut-être suis-je trop naïf comme je suis un nouveau venu à la Chambre, mais si l'on donnait plus de renseignements aux députés, leurs questions lors des réunions de comités seraient peut-être fondées sur des données plus objectives et ils n'auraient peut-être pas besoin de se contenter de jugements politiques partiels comme ils doivent le faire en l'absence de données sérieuses. A long terme, il est peut-être dans l'intérêt du gouvernement d'être un peu moins chiche de documents rédigés par la Fonction publique.

Je pense qu'il serait très utile que le gouvernement réexamine toute sa politique à cet égard et étudie les raisons pour lesquelles il refuse de communiquer à la Chambre les documents qui ont servi à la formulation de ses politiques. Il devrait se demander sérieusement si tous les documents du cabinet doivent porter la mention «confidentiel». Des gouvernements étrangers ont été beaucoup plus ouverts pour la publication de documents internes et ils se sont maintenus au pouvoir. Nous savons certainement que dans deux pays étrangers que j'ai étudiés, à savoir la Suisse et la Suède, une attitude plus libérale, si vous permettez que j'emploie ce terme, a prévalu depuis quelque temps en ce qui concerne la publication de documents. C'est peut-être une coïncidence que le gouvernement suédois qui a été le premier à appliquer cette politique ait réussi à se maintenir au pouvoir durant 40 ans, bien que, je l'admets, il se trouve actuellement dans une situation très précaire.

Cela fait partie des conceptions sous-jacentes à l'élaboration d'une politique d'information publique en Suisse, préconisant que les citoyens de cette république recevront tous les renseignements nécessaires pour se rendre compte des raisons pour lesquelles ils acceptent d'appuyer une politique gouvernementale qui ne se rapporte pas directement à l'intérêt de la sécurité maximale. Particulièrement dans le cas du ministère des Affaires urbaines, je remarque que la production d'un plus grand nombre de documents aurait été très utile pour permettre aux députés d'arriver à certaines conclusions en ce qui concerne les modifications substantielles à la loi nationale sur l'habitation qui ont été adoptées par la Chambre. Cela aurait peut-être permis de bien comprendre la portée, du bill que la Chambre a adopté il y a un ou deux jours. A un moment où la politique en matière de logement fait l'objet d'une réévaluation étendue dans tout le Canada et à tous les échelons de gouvernement, je pense qu'il aurait été dans l'intérêt d'une politique d'information publique novatrice que le ministre chargé de l'habitation et des affaires urbaines ait fourni à la Chambre un plus grand nombre de documents de référence.

Je pourrais même dire que cette remarque vaut très bien pour la Société centrale d'hypothèques et de logement et toute la bureaucratie qui applique la politique de logement fédérale. Il est extrêmement difficile de découvrir sur quels critères se fondent ses conclusions. Je suis d'avis que le grand public ne profite pas de cette obsession au sujet du caractère confidentiel des documents publics. J'insiste pour que le porte-parole du gouvernement reconsidère ce

[M. Grier.]

qui a été dans le passé une réponse négative automatique et instinctive donnée à des demandes raisonnables comme celle que je présente dans mon avis de motion portant production de documents.

**M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) demande la production des prévisions de programmes du ministère des Affaires urbaines pour l'année 1973-1974 de façon que, en scrutant les moindres détails des budgets A, B et X du ministère, il obtienne plus de renseignements que ceux dont il dispose. Je comprends très bien qu'il désire obtenir de plus amples renseignements. Je suis d'avis que, à la longue, les députés devront être mieux renseignés sur tous les aspects du gouvernement que nous le sommes présentement, quel que soit notre parti. Je puis toutefois assurer au député que je ne désire aucunement le tenir, lui ou tout autre député dans l'ignorance quant à l'activité importante du ministère des Affaires urbaines. Un examen des budgets A, B et X de ce ministère donnerait une idée du programme de ce ministère.

Dans le cas du ministère d'État des Affaires urbaines, le Livre bleu, le budget, donne une idée très claire et très concise de ce qu'il fait. J'aimerais rappeler à la Chambre que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) était prêt à comparaître devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales ce printemps dernier pour expliquer en détail les activités du ministère et son programme innovateur. Les membres du comité ont toutefois décidé d'examiner et de débattre d'autres sujets.

Je pense qu'il convient de rappeler ici que le ministère d'État des Affaires urbaines n'existe que depuis un peu plus de deux ans. Il a été créé par proclamation de la Chambre des communes le 10 juillet 1971. C'est un nouveau ministère, avec de nouvelles activités et un nouveau personnel, mais il influe sur la situation urbaine au Canada. Le ministère est et compte rester un petit organisme fédéral compact et très souple. Son budget pour 1973-1974 n'est pas important si l'on se base sur celui des autres ministères en général. Ses prévisions budgétaires pour 1973-1974 sont de \$17,020,000. Il importe beaucoup que nous ayons tous une idée claire de ce qu'un ministère de planification est, de ce qu'il fait et que nous connaissions l'application du principe au ministère d'État des Affaires urbaines.

Les ministères d'État servaient et servent toujours à élaborer de nouvelles politiques fédérales complètes et innovatrices dans des domaines importants où il existe un besoin urgent. Je ne dois pas vous rappeler l'importance des villes canadiennes pour notre société et notre économie. La plupart d'entre nous vivent dans des villes. Le sort de la plupart d'entre nous est réglé par la prospérité des villes. Le ministère d'État des Affaires urbaines, donc, a trois grandes responsabilités, c'est-à-dire d'élaborer et de mettre sur pied des politiques grâce auxquelles le gouvernement fédéral peut influencer sur le processus d'urbanisation, c'est-à-dire l'expansion urbaine si vous voulez; son rôle consiste à intégrer les politiques urbaines aux autres politiques et programmes du gouvernement fédéral et de créer des relations de collaboration pour les questions urbaines avec les provinces et, par leur intermédiaire, avec les municipalités ainsi qu'avec le public et les organismes privés.